



COMMUNE DE VEZINS

ARRÊTÉ n° 079/2025

Le Maire de la Commune de VEZINS

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1,

VU le Code Général de la Route modifié et notamment l'article R 411,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre – 4ème partie : « signalisation de prescription » approuvée par arrêté interministériel du 7 juin 1977),

VU la demande reçue le 1^{er} octobre 2025 de l'association Marque-Pages, domiciliée 4 Rue des Ecoles à VEZINS (49340), afin d'installer un barnum sur le parking devant la bibliothèque, Rue des écoles, VEZINS (49340) **le dimanche 12 octobre 2025** dans le cadre de l'organisation des festivités relatives aux 20 ans de la bibliothèque de VEZINS,

A R R Ê T E

ARTICLE 1 – L'association Marque-Pages est autorisée à occuper le parking devant la bibliothèque, rue du Parc à VEZINS, et d'y installer un barnum **le dimanche 12 octobre 2025**.

ARTICLE 2 – A cet effet des ganivelles et panneaux d'interdiction seront installés afin de réglementer le stationnement sur le parking devant la bibliothèque pour cette manifestation, **avec interdiction de stationnement et de circulation du vendredi 10 octobre 2025 à 16h au dimanche 12 octobre 2025 à 18h**.

ARTICLE 3 – La signalisation sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle du 7 juin 1977 sur la signalisation routière (livre 1 – 4^{ème} partie – signalisation de prescription – approuvée par l'arrêté interministérielle du 7 juin 1977). Elle sera mise en place par l'association Tennis Evre Lys.

ARTICLE 4 – Monsieur le Maire de VEZINS, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de VEZINS, Madame la Présidente de l'association de la bibliothèque Marque-Pages, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie leur sera adressée, et qui sera affiché aux lieux habituels d'affichage des actes administratifs.

Fait à VEZINS, le 3 octobre 2025,
Le Maire,
Cédric VAN VOOREN

